



Procès-verbal No 10 Séance du 23 avril 2018

Présidence : Madame Véronique Teuscher

Madame la Présidente ouvre la 10^e séance de la législature à 20h15. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Mesdames les scrutatrices, à Messieurs les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public. Mme Teuscher souhaite également une cordiale bienvenue à Monsieur Dominique Favre, garde forestier, qui fera une présentation sur les forêts de Vallorbe et la faune à l'issue de la séance.

Avant de débiter, **Mme la Présidente** fait part de ses sincères condoléances à Madame Carole Perrin, secrétaire suppléante qui a perdu sa sœur Madame Séverine Perrin ainsi qu'à notre collègue Conseiller communal Monsieur Marcel Anex qui a perdu sa sœur Madame Eliane Lauber-Anex. Elle fait également part de ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Charles Raemy ancien Municipal socialiste qui nous a quitté le 14 avril. **Mme la Présidente** prie le Conseil de se lever afin de respecter une minute de silence en leur mémoire, ainsi que pour toutes les personnes qui ont été touchées par le décès d'un proche.Merci.

Depuis notre dernière séance, **Mme la Présidente** a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- Le 22 décembre au Noël du HCV et au match de la 1^{ère} équipe qui a suivi
- le 24 décembre au Noël des familles au Temple
- le 27 janvier au Rapport annuel du SDIS
- le 3 mars au Carnaval de Vallorbe
- le 4 mars aux votations fédérales et cantonales
- le 16 mars à l'Assemblée Générale des actionnaires des UMV
- le 17 mars à la Fête de la paroisse protestante à la maison de Paroisse
- le 17 mars au repas-concert de la fanfare La Lyre Vallorbe-Ballaigues
- le 10 avril au repas organisé par la Municipalité pour le départ d'Eric Leresche
- le 15 avril au concert de la Fanfare de la gendarmerie au Casino
- le 18 avril à l'Assemblée générale de l'USV
- le 20 avril à la fondue de soutien des juniors du FC Vall-Ball

Premier objet

Appel

Excusés : Messieurs Gilberto Alemanni, Pierre Bridel, Nourredine Ghennoune, Jérémy Kolly et Robert Simonet.

L'appel fait constater la présence de 45 conseillers/50, les 5 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 9 du 11 décembre 2017
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 13/17 relatif à une demande de crédit de CHF 370'000. -- pour la remise en état des installations sportives en plein air
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 9 du 11 décembre 2017

Le procès-verbal No 9 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

Quatrième objet

Correspondance

- Un courrier de la Paroisse de Vallorbe annonçant la fête paroissiale du 17 mars 2018. La séance de février ayant été annulée, ce courrier avait été transféré aux chefs de groupe afin que les Conseillers en soient informés.
- Un courrier de l'Entr'aide 2030 informant les conseillers de l'Assemblée générale de l'Entr'aide 2030 à 17h15 et l'exposé de M. le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard « *Fracture sociale = Fracture sociale* ».

- **Une correspondance des familles Zbinden et Manco faisant suite à leur premier courrier du 9 octobre 2017 et la réponse de la Municipalité.**

Concerne : Sécurité routière sur le chemin de l'école à Vallorbe, notre lettre du 9 octobre 2017

*Mme la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Messieurs les Municipaux,*

Premièrement, nous souhaitons remercier les Municipaux Messieurs Brouze et Maradan de s'être déplacés pour observer le carrefour près de la station-service Migrol des Eterpaz et d'avoir discuté du problème de la sécurité routière avec nous.

Nous souhaitons toutefois préciser un point par rapport à la réponse de la Municipalité qui ne voit pas de problème majeur à ce carrefour.

Notre courrier concernait principalement les enfants. Nous sommes d'accord que les adultes et les adolescents sont censés savoir se débrouiller pour traverser un carrefour. En outre les observations ont été réalisées la semaine des vacances scolaires en France ; ce qui a diminué de manière conséquente le trafic et les risques liés. Nous n'aurions pas écrit, si, à notre avis, les passages-piétons de la rue des Eterpaz et de la rue de l'Ancienne Poste n'étaient pas source de préoccupations.

Il nous a été fait mention d'études en cours sur la circulation et de projet concernant le carrefour près de la station Migrol pour 2019. Nous espérons vivement que notre interpellation permettra une meilleure prise en compte de la sécurité des enfants à cet endroit.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Messieurs les Municipaux, nos respectueuses salutations. »

- **Une correspondance de Monsieur Vladimir Tafra. S'agissant d'un courrier relatif à la police des constructions et le droit du bail, celui-ci est transmis à la Municipalité en tant qu'objet de sa compétence**

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 13/17 relatif à une demande de crédit de CHF 370'000. -- pour la remise en état des installations sportives en plein air

M. Y. Jaillet, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport :

Mme L. Foretay dit que quelque chose la chiffonne dans ce rapport car on ne sait pas combien cela coûte réellement pour se mettre aux normes. Il y a une enveloppe foot, il faut bien profiter de ces travaux pour faire plus, mais elle aurait aimé voir ce que demande exactement l'ASF pour être aux normes, en cas d'agrandissement du terrain, et également avoir le détail pour les autres installations comme le tennis par exemple. On demande tant pour améliorer les installations sportives mais le détail ne ressort pas bien dans le préavis. Elle estime que c'est un « package » et trouve cela dommage.

M. Y. Jaillet lui répond que le préavis énumère les différents postes.

M. Ch. Schwerzmann, Municipal, ajoute que les normes pour l'ASF sont, afin de rester en 2^e ligue interrégionale, l'agrandissement de la surface de jeu, le changement des bancs des joueurs remplaçants et la fermeture par des barrières. Les luminaires actuelles sont encore valables mais deviennent limite ; par contre ceux du terrain B sont hors normes et ne permettent plus de jouer un match officiel. Le coût de remise aux normes sans les luminaires est de 78'070. --, en sachant que l'agrandissement du terrain se fera pas les services communaux. En ce qui concerne les luminaires, il dit que la Municipalité est toujours inquiète pour l'économie d'énergie. Le fait d'avoir des lumières qui consomment moins semble intéressant et l'entretien sera également plus facile. La Municipalité a donc profité de la demande de remise aux normes par l'ASF pour également changer ces luminaires. Il précise que la luminosité peut être réglée en fonction des activités.

La parole n'étant plus demandée. **Mme la Présidente** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- sur proposition de la Municipalité
- où le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, par **39 oui** (1 non et 5 abstentions) :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 370'000. -- pour effectuer les travaux décrits au préavis No 13/27, sous déduction des contributions et subventions accordées ;**
- 2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans.**

Sixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

M. le Syndic, donne les informations suivantes au sujet des préavis n° 01/18, 02/18, 05/18 et 06/18

Préavis No 01/18 relatif à une demande de crédit de 470'000 francs pour le raccordement du Collège de 1915 ainsi que du Complexe scolaire et sportif du Simplon à un réseau de chauffage à distance

Préavis n° 02/18 relatif à une demande de crédit de 360'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection du revêtement à la rue de France

La Municipalité a appris il y a 10 jours que d'importants travaux dans la cour des bâtiments de la rue de France n° 8 à 16, mis à l'enquête en juin de l'année passée, allaient finalement débiter cette semaine.

Afin de ne pas se trouver confrontés à une multitude de chantiers en parallèle dans ce quartier, la Municipalité a décidé de retirer les préavis n° 01 et n° 02/18 ce d'autant plus que des pistes d'améliorations assez conséquentes pourraient être apportées au préavis n° 01/18. Le concept de chauffage à bois pour les établissements scolaires et préscolaire n'est pas remis en question mais sa concrétisation simplement retardée de quelques mois. Un nouveau préavis sera déposé au Conseil communal cet automne.

Préavis n° 05/18 et 06/18 déposés ce soir :

Préavis No 05/18 relatif à une demande de crédit de 943'000 francs en faveur de l'assainissement des infrastructures de la piscine.

Le dépôt de ce préavis avait déjà été annoncé lors de la demande concernant la création de la Société anonyme des Sports et Loisirs de Vallorbe au début de l'année passée ;

Préavis n° 06/18 relatif à une demande de crédit de 300'000 francs pour la révision du plan général d'affectation de la commune.

Le thème de ce préavis est assez vaste car il concerne la révision de notre plan général d'affectation ainsi que de son règlement d'application. Les documents actuels datant de l'an 2000. Cette révision fait suite à la votation populaire de 2013 concernant la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), loi acceptée par le peuple.

On entend parfois des reproches envers la Municipalité qui soi-disant laisserait « tout construire n'importe où », ce qui ne correspond bien sûr pas à la réalité. Il est dès lors utile de préciser que toutes les constructions qui ont vu le jour ces dernières années ainsi que les projets en cours ont été engendrés par l'entrée en vigueur de cette LAT et que la Municipalité ne peut pas faire autrement que de l'appliquer sur la base du plan d'affectation de 2000 en vigueur dans la Commune. Les décisions de la Municipalité ne sont bien évidemment pas prises arbitrairement mais en conformité avec les bases légales.

05/18 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 943'000. -- en faveur de l'assainissement des infrastructures de la piscine

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Madame Christelle Vallotton. Messieurs Bernard Haldemann, Yann Jaillet, Luc Neuschwander, Alain Kolly, Robert Simonet, Stéphane Truan, Gérald Bonzon et Christophe Vallotton

06/18 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 300'000. -- pour la révision du plan général d'affectation de la commune

Sur décision du Conseil, ce préavis est remis à la commission permanente d'urbanisme pour étude et rapport.

Septième objet
Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, communique :

Clôture du préavis n° 03/11, concernant la construction d'un hangar à plaquettes. Crédit demandé : CHF 827'000.- Coût total CHF : 848'314.93 d'où un dépassement de CHF 21'314.93.

Clôture du préavis n° 17/11 pour l'assainissement de la rue des Grottes : Crédit demandé : CHF 1'620'000.- Les travaux se chiffrent à CHF 1'375'312.29 qui génère un bonus de CHF 244'687.71. A relever qu'au moment des travaux, nous avons bénéficié de conditions favorables pour le génie civil.

Clôture du préavis n° 07/12, concernant les travaux de rénovation au Temple. Crédit demandé : CHF 69'000.- La dépense finale se monte à CHF 59'446.10, d'où un bonus de CHF 9'553.90 A relever que le nettoyage des vitraux à l'extérieur ainsi que le nettoyage des grilles les protégeant n'a pas été effectué au vu des travaux de rénovation de la route de l'Ancienne-Poste. A ce jour, un futur préavis étant en cours pour la toiture et les façades, ces travaux sont prévus dans celui-ci.

Clôture du préavis n° 04/13 concernant la création d'un trottoir, une station de relevage ainsi que la rénovation de la place de la fontaine au Day. Crédit : CHF 232'000.-, Coût : CHF 222'252.22, ce qui nous annonce un résultat positif de CHF 9'747.78.

Concernant les forêts :

Le 3 janvier dernier, la tempête Eleanor a sévi causant des dégâts dans nos forêts. Il est à relever que les vents sont restés forts durant quelques jours, ce qui a fortement compliqué les mesures immédiates à prendre par nos collaborateurs du service des forêts.

Les principaux lieux touchés sont les Gorges de l'Orbe, la route de Premier, Mont Buffet, la région de Seignegeret, du Verâtre et des Buchilles. Les pâturages du chalet des Plans et de la Combe Barathoux ainsi que le Chalet d'Essert, en limite de frontière.

Le volume estimatif des dégâts se monte à environ 2500 à 3000 m³, soit 25 à 30 % de notre possibilité de coupe. Pour comparaison, la tempête Lothar, le 26 décembre 1999 avait touché environ 6000m³. Je tiens à remercier les collaborateurs du service forestier pour leur disponibilité durant les vacances d'hiver pour sécuriser au mieux et au plus vite les chemins forestiers.

Pour finir, toujours au service des forêts, suite au départ de notre collaborateur Jérémy Bron, j'ai le plaisir de vous annoncer officiellement l'engagement depuis le 1^{er} mars dernier, de votre collègue conseiller, Monsieur Lionel Favre comme forestier-bûcheron au service de notre collectivité.

M. R. **Brouze**, Municipal, annonce qu'il a informé en début de séance, M. M. Anex, président de la commission pour le préavis du Temple, de la suite que donnera la Municipalité à ce rapport face à toutes les questions posées par les commissaires.

M. S. Costantini, Syndic, communique :

Huissiers de la Commune

Suite à la retraite de Monsieur Eric Leresche en tant qu'huissier, la Municipalité a nommé son successeur en la personne de Monsieur Salvatore Iacona. Le remplaçant de Monsieur Iacona en tant qu'huissier suppléant a été nommé en la personne de Monsieur Régis Mauerhofer. Un grand merci à Monsieur Leresche pour tout le travail accompli ainsi qu'à Messieurs Iacona et Mauerhofer pour avoir accepté ces nouvelles fonctions. La Municipalité se réjouit de pouvoir continuer à collaborer avec Vous Messieurs.

Compte 2017

Les comptes 2017 dégagent une marge d'autofinancement de 3'343'777 francs en phase avec le plan d'investissements pour la législature. Le bénéfice est de 45'684.73 francs pour des revenus totaux de 19.7 millions. Ce résultat favorable a permis de réaliser des amortissements supplémentaires de l'ordre de 2.1 millions. Il est à noter que les impôts représentent le 44% des revenus. Les recettes fiscales sur les personnes physiques sont supérieures au budget mais légèrement en baisse par rapport aux comptes 2016, ceci en raison de la baisse de 1% du taux d'impôts qui se situe à 73% dès le 1^{er} janvier 2017. Quant aux revenus des impôts sur les personnes morales, ils sont supérieurs au budget de 198'000 francs ce qui dénote d'une manière générale de la diversité et de la bonne santé des entreprises locales.

Fondation des Fontaines

Le 24 avril 2017, le Conseil octroyait un cautionnement d'un montant de 300'000 francs en faveur de la Fondation des Fontaines afin que celle-ci puisse procéder, entre autres, à la création d'un appartement de 4,5 pièces et de deux studios de 2 pièces chacun dans les locaux auparavant occupés par le Centre Médico-Social (CMS) avant son déménagement à la rue de l'Ancienne-Poste.

Nous avons eu l'occasion de visiter ces nouveaux appartements lors de la journée des portes ouvertes du 21 mars dernier et avons pu apprécier la qualité des travaux effectués. Nul doute que ces nouveaux logements sauront satisfaire leurs locataires dans un cadre adapté aux personnes à mobilité réduite.

Jeux olympiques de la Jeunesse de 2020

En guise de pré-information, nous portons à votre connaissance que la Municipalité est en contact avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse de 2020 afin qu'une visibilité de cette manifestation soit mise en place sur le territoire de la Commune de Vallorbe. Très probablement celle-ci se fera sur le site de la patinoire et nous aurons la chance de pouvoir bénéficier de la présence de certains sportifs associés à ces jeux lors de l'inauguration la patinoire rénovée.

Budget 2018 – Réfection des chaussées et trottoirs

A la fin de l'hiver passé et au vu de l'état des chaussées et trottoirs, la Municipalité a décidé d'effectuer certains travaux non prévus au budget soit :

- La réfection complète du revêtement de la rue du Midi ;
- La réfection complète du revêtement du Chemin vert ;
- La réfection d'une partie du trottoir de la rue de l'Ancienne-Poste.

Les deux premiers chantiers sont terminés, le troisième sera effectué d'ici les vacances d'été.

Huitième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

M. O. Ponnaz dépose le postulat suivant :

Urgence de mettre en sécurité les enfants qui traversent la route cantonale des Jurats aux arrêts de bus des Jurats et des Pontets.

« Une délégation de la commission traitant le préavis 04/18, a pris le bus qu'empruntent les enfants qui reviennent de l'école, le jeudi 19 avril 2018, afin de se rendre compte des dangers potentiels qu'ils rencontrent.

Nous sommes descendus à l'arrêt des Pontets et avons constaté un flot incessant de voitures majoritairement dans le sens Vallorbe – le Creux, mais également très régulier dans le sens inverse. Nous avons également constaté que les enfants doivent attendre un long moment, en hésitant de traverser ou de rester en place. Nous sommes ensuite revenus à pied à l'arrêt des Jurats et avons constaté que la visibilité était meilleure, mais que le nombre de voitures était toujours constant.

La fermeture de la route des Grands-Bois, ainsi que les travaux sur la semi-autoroute, ont modifié les habitudes des pendulaires et le trafic s'intensifie certainement une heure plus tôt qu'auparavant.

La commission, par le biais de son président, ici présent devant vous, a décidé de présenter ce postulat car la situation de dangerosité pour traverser la route cantonale aux deux arrêts de bus mentionnés dans le titre, n'est plus acceptable.

Sans hypothéquer notre rapport, que nous rendrons lors d'un prochain conseil, nous pouvons présenter pour étude à la Municipalité, une solution de prise en charge par un petit bus scolaire, des enfants qui ne peuvent plus le prendre et qui habitent aux quartiers des Ecureuils, de Bellevue et des Jurats, pour les trajets de retour à midi et à 16h00,

Cette solution a été proposée par l'entreprise « Serge Audemars transport » et demande simplement que l'un des petits bus, déjà en fonction, entreprenne deux tournées afin d'amener chaque enfant à bon port. Ceci a un coût, il s'élève à 18'000.- / année.

L'organisation de la prise en charge des enfants, qui attendent le bus concerné devant le collège de Vallorbe, sera également étudiée et une information parviendra aux parents par l'intermédiaire de l'établissement scolaire, en cas d'acceptation de ce postulat et de la réponse de la Municipalité.

Olivier Ponnaz »

Mme la Présidente soumet au vote à main levée la prise en considération de ce postulat qui est approuvé par 44 oui et 1 abstention.

Neuvième objet
Divers, questions et vœux

Mme la Présidente rappelle au bureau électoral les votations du 10 juin prochain.

M. M. **Anex** fait remarquer au Municipal de la voirie, que le samedi de Pâques, les poubelles du village n'ont pas été vidées et débordaient, alors qu'il y avait durant tout le week-end le Festival des couteliers ; manifestation qui attire beaucoup de monde de l'extérieur.

M. **Anex** demande également au Municipal de la Police concernant les avis de décès, pourquoi n'écrit-on pas « Cérémonie dans l'intimité de la famille » plutôt que « pas de cérémonie ou intimité » termes un peu rudes selon lui. Il demande également combien de temps ces avis de décès doivent ils rester affichés ?

M. O. **Ponnaz** pose les questions suivantes à la Municipalité concernant la procédure de licenciement du Commandant -remplaçant de l'ORPC du Nord Vaudois, suite à l'article paru dans le journal Nord-Vaudois du 29 mars 2018 :

1. Est-ce que les faits reprochés à M. Rutishauser sont-ils avérés ?
2. Si tel est le cas, justifient-ils une issue aussi lourde qu'un licenciement sans avertissement préalable ?
3. Compte tenu des nombreuses années de service de M. Rutishauser, les faits reprochés, pour autant qu'ils soient justifiés, n'auraient-ils pas pu faire l'objet d'un simple avertissement ?
4. La procédure, dans un tel cas, a-t-elle été respectée ?
5. A-t-il été entendu au préalable et pu se justifier ?
6. Combien de membres du CODIR ont-ils participé à cette décision ?
7. Le délai de convocation des membres du CODIR a-t-il été respecté ?
8. Comme l'article le laisse entendre, ne s'agit-il pas d'un simple règlement de compte ?
9. Si ces questions sont posées dans le cadre du conseil intercommunal de l'ORPC, une commission indépendante et neutre ne devrait-elle pas être nommée pour apporter ces réponses ?
10. Si ces questions sont posées dans le cadre du conseil intercommunal de l'ORPC, une commission indépendante et neutre ne devrait-elle pas être nommée pour apporter ces réponses ?

M. L. **Fiorito**, Municipal, dit qu'il ne peut pas répondre de suite à ces questions sur l'ORPC, cependant il annonce qu'une séance extraordinaire à ce sujet aura lieu le 16 mai prochain à Agiez. Quant aux remarques de M. **Anex**, M. **Fiorito** prend note et va essayer d'y remédier dans le futur.

M. Y. **Jaillet**, à ce sujet, dit qu'il a aussi pris connaissance de l'article auquel M. Ponnaz fait référence et il a l'impression que cette affaire laisse apparaître l'ORPC comme une république bananière. En parcourant les statuts adoptés à l'époque, il a lu qu'il y a une commission de gestion et des finances qui est prévue par les statuts. Au vu des événements, il n'a pas l'impression que cette dernière ait vraiment rempli son rôle. Dès lors, il estime qu'une commission devrait être nommée de manière indépendante et neutre, compte tenu des arrangements qui ont l'air d'apparaître à l'ORPC. Il pense que cette commission de gestion et finances n'est pas impartiale comme elle le devrait. Il invite donc notre délégué à insister lors de cette séance extraordinaire pour qu'une commission véritablement indépendante soit mise sur pieds et que toute la lumière de manière objective soit faite sur cette triste affaire.

M. J.-A. **Chezaux** a plusieurs communications :

Entr'aide 2030

Comme notre présidente l'a rappelé en début de séance, demain soir, Entr'aide 2030 tiendra son assemblée générale annuelle dans cette salle à 17h15.

Après la partie statutaire nous aurons le plaisir, comme vous en avez été informés. Nous accueillerons M. le Conseiller d'état Pierre-Avec Maillard qui a accepté notre invitation pour nous entretenir du dossier brûlant concernant le Facture sociale et la fracture sociale.

La facture sociale faisant souvent l'objet de réflexions au sein de notre conseil j'espère que vous serez nombreux à nous rejoindre demain à 18h00.

FDF

Je remercie M. le Syndic pour son intervention au sujet de la Fondation des Fontaines. Les travaux entrepris suite au départ du CMS, avec l'aide de la Commune, sont effectivement terminés. A relever que l'ensemble des logements sont loués ce qui est un soulagement certain pour le conseil de fondation.

Service hivernal

Quand bien même les hivers sont moins rigoureux qu'il y a quelques années, les perturbations liées aux chutes de neige restent un problème, pour nos finances par le compte 430.3186 d'une part mais d'autre part pour la mobilité des Vallorbiers dans le centre de notre village.

Je relève que le parcage des voitures dans les zones sensibles, qui sont pour moi la Grand-Rue, la rue de l'horloge et celle de l'Ancienne-Poste, ne permet pas un déneigement optimal est rapide par notre service de voirie.

Aussi, je propose que, à l'instar d'autre communes (Le Sentier - Ste-Croix par exemple) la municipalité étudie la possibilité d'introduire des mesures de restriction de parcage dans ces zones lorsque les prévisions météorologiques prévoient des chutes de neige. Ceci permettrait de délivrer très rapidement des rues dégagées totalement, facilitant le transit et permettant aux usagers des commerces de notre village un accès approprié.

M. J.-A. **Chezeaux** au sujet de la Société « **Sports et loisirs SA à Vallorbe** » transmet son rapport :
Le 19 juin 2017 vous m'avez nommé représentant du Conseil Communal au CA de Sports et Loisirs SA.

10 mois après, je juge opportun de vous faire un bref rapport sur les activités de la Société en charge de notre piscine, de notre camping et de la patinoire ceci d'autant plus qu'un nouveau préavis est déposé ce soir par la municipalité pour la piscine.

Depuis ma désignation et jusqu'à ce jour j'ai participé à 14 séances du CA et, dans la mesure de mes possibilités, j'assiste aux séances hebdomadaires relatives au chantier de la patinoire.

J'ai bien entendu participé aux opérations de reprise des actifs et passifs des 2 entités antérieures à savoir l'AAPV et la Sté Coopérative des 3 Vallons soit aux assemblées générales et aux opérations de fusion et de transfert instrumentées par le notaire en charge des dossiers puisque j'assume le poste de secrétaire du conseil d'administration.

Cette importante activité est entre autre due à l'important chantier en cours à la patinoire pour lequel vous avez accordé un crédit ainsi qu'au dossier de la mise en conformité de notre piscine.

Comme vous vous en êtes certainement rendu compte en passant au Frézillon, les travaux entrepris sur ce site sont spectaculaires actuellement. Je note également que ces derniers engendrent une curiosité certaine des Vallorbiers qui sont nombreux à se rendre sur le site.

Sous la conduite experte de notre mandataire le bureau d'architecte Romain Carnal Sàrl la planification fixée au départ est respectée tant au niveau des délais que du côté financier ceci alors que les postes les plus importants ont été adjugés. Nous n'avons donc pas, à ce jour, de mauvaise surprise.

Dans un esprit d'ouverture nous avons reçu, en date du 8 mars, l'ensemble des sociétés utilisatrices du site du Frézillon pour expliquer les conséquences de ce chantier sur les activités courantes de ces sociétés. Nous avons aussi pris note des vœux de ces derniers notamment en ce qui concerne divers aménagements souhaités. Dans la mesure du possible, compte tenu des engagements financiers induits et de notre situation financière il sera répondu favorablement.

Quant à la piscine, le préavis déposé ce soir est parfaitement en ligne avec les informations communiquées fin 2017 avec le tableau des dépenses d'investissements. Nous avons rêvés de projets Mais nous sommes très vite devenus raisonnables en proposant une réalisation en phase avec les moyens financiers que la Commune devrait être à même d'engager si vous y consentez.

J'avoue prendre du plaisir dans l'accomplissement de ce mandat que vous avez bien voulu me confier et je vous réitère mes remerciements pour votre confiance.

Jacques-André Chezeaux »

Mme L. **Foretay** demande s'il ne serait pas possible de créer une place de parc de courte durée devant le magasin « la Vie est belle » afin que les commerçants, voire les usagers, puissent se parquer un court instant.

M. L. **Fiorito**, Municipal, lui répond que ce n'est pas possible car cet endroit n'est pas seulement propriété communale mais également du domaine privé et qu'il y a des distances obligatoires à respecter.

Mme L. **Foretay** demande alors en plaisantant s'il n'est pas envisageable d'acquérir les m2 faisant partie du domaine privé.

M. Ch. **Lirgg** dit que lors du dernier Conseil communal, il a posé des questions concernant les armoiries communales. Il souhaite remercier M. le Syndic pour l'avoir reçu au bâtiment communal et dit qu'il a eu l'honneur de voir le blason de Vallorbe datant du début des années 1900. Il aimerait également relever l'efficacité de Mme Mani, Secrétaire communale, pour avoir ajouté le blason dans l'historique sur le site Internet de Vallorbe. Finalement, il fait part de sa déception de voir que la commune de Vallorbe préfère travailler avec des drapeaux commerciaux représentant des logos, qu'avec de véritables armoiries communales, trop chères.

M. A. **Kolly** dit qu'il a remarqué que les places de parc du Simplon ont tendance à réapparaître.

M. L. **Fiorito**, Municipal, dit que tout va être refait prochainement et dans les normes, dans le cadre du marquage au sol.

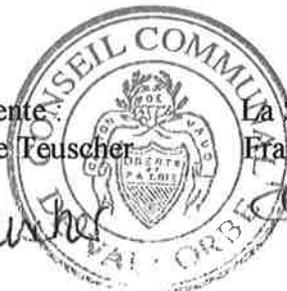
M. D. **Rosetti** au sujet de la tempête du mois de janvier dernier, tient à féliciter le corps des sapeurs-pompiers pour le travail effectué à cette occasion. D'autre part, au sujet du déneigement, il sait que ce n'est pas de la compétence de la Commune mais plutôt des CFF, il demande s'il ne faudrait pas déneiger le chemin qui monte au Tunnel du Mont d'Or car s'il devait y avoir un accident ou un problème dans le Tunnel, l'accès serait difficile en cas de fort enneigement.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au 18 juin 2018 à 18h30.

Il est 21h17 la séance est levée.

La Présidente :
Véronique Feuscher

La Secrétaire :
Francine Manière



V. Feuscher *F. Manière*

Prochaine séance, lundi 18 juin 2018 à 18 h 30